

Score global	<div><div></div><div></div></div>	96/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	<div><div></div><div></div></div>	66/70
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent	<div><div></div><div></div></div>	15/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)	<div><div></div><div></div></div>	0/0
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	<div><div></div><div></div></div>	15/15

Indicateur 1 calculable

Indicateur 2 calculable

Indicateur 3 non calculable

Indicateur 4 calculable

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale